

1ERE RÉUNION DÉLÉGUÉ·E·S NOTRE-DAME DES CHAMPS

Année Scolaire 2021-2022

Date: 22/02/2022

1) PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DES PARENTS ET DE SON COMITE

L'Association des Parents (dont tous les parents d'élèves inscrits dans l'école sont de plein droit membres) a pour but premier d'aider les parents d'élèves à assumer leur devoir d'éducation en collaborant avec l'école pour le plus grand épanouissement de tous les élèves. Elle se donne aussi pour objectif de favoriser l'éducation et le bien-être des enfants:

- Par la promotion des relations entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté scolaire, dans le respect des droits et obligations de chacun (réunions et communication avec les délégués, futur site web)
- Par la récolte et la diffusion d'informations
- Par l'organisation de manifestations propres à assurer le rayonnement de l'école et à renforcer les liens de la communauté scolaire (Apéro Tour du Monde, conférence annuelle, organisation des parascolaires, opération Arc-en-Ciel)
- Par la récolte et la redistribution de fonds, au profit de l'école et des élèves (vente d'uniformes, goûter de fin d'année, brocante, kits de fournitures scolaires)

L'AP adhère au projet pédagogique de l'école. Toutes les propositions et activités se font dans le respect de son projet pédagogique.

L'AP n'est par contre **pas**:

- Un syndicat de parents qui veille à la défense ou la gestion d'intérêts propres aux parents. Si l'AP fait entendre la voix et l'avis des parents dans l'intérêt de l'enfant, c'est d'abord en dialogue avec l'école et sa Direction. Inscrire son enfant dans un établissement implique aussi une adhésion au projet d'établissement de l'école
- Un bureau de réclamations
- Un organe de revendications personnelles. L'AP a à cœur de défendre l'intérêt de tous les parents
- Un inspecteur pédagogique. Si l'AP peut s'informer et débattre sur l'enseignement en général (évolution du système scolaire, socles de compétences, nouveaux programmes, nouvelles méthodes d'apprentissage) elle n'a pas à juger ou se positionner sur la pédagogie de l'école ou de tel enseignant

Un Comité (connu comme Bureau jusqu'en 2021) composé de parents bénévoles s'occupe de gérer les activités et projets de l'AP (avec l'aide de parents volontaires), d'organiser des réunions régulières avec les parents délégué·e·s de classe ainsi qu'avec la Direction et le Pouvoir Organisateur.

Le Comité de l'AP pour l'année scolaire 2021-2022 est constitué de:

- Santa Falasca
- Valérie Van Eeckhoudt
- Isabelle Teheux
- Hadrien Michotte
- Tanguy Meunier
- Diego Lugagne

Des réunions régulières sont organisées entre le Comité de l'AP et la Direction et ont pour objectif de travailler ensemble sur certaines réflexions, projets et éventuelles problématiques, discutées ou soulevées par les parents par le biais des délégué·e·s de classe.

2) LES PARENTS DELEGUE·E·S DE CLASSE

Les parents délégué·e·s de classe jouent un rôle crucial de représentation et de communication en:

- Représentant les parents de la classe, en étant attentifs à n'oublier personne, en particulier des parents peu disponibles ou des familles fragilisées
- Etant le lien entre les parents de leur classe, l'enseignant, le Comité de l'AP et la Direction. La communication doit se faire dans tous les sens. C'est par leur intermédiaire que le Comité de l'AP peut transmettre des informations et être tenu au courant des préoccupations de l'ensemble des parents de la classe
- En évitant de juger et en adoptant une attitude diplomate tant avec le personnel de l'école qu'avec les autres parents

Les parents délégué·e·s ont aussi un rôle d'animation:

- En établissant des contacts personnels avec et entre les parents, en proposant d'organiser des déjeuners de classe ou rencontres festives (à confirmer en fonction de la situation sanitaire)
- En aidant l'enseignant·e dans ses activités de classe (p.e. visites, ateliers scientifiques)
- En instaurant une entraide entre les enfants d'une même classe par le canal des parents (p.e. transmission de la matière vue en classe pour les enfants malades, carnet d'adresse pour les invitations, les anniversaires) et entre les parents (p.e. co-voiturage)

Les parents délégué·e·s ne sont cependant pas tenus d'assumer ces activités seuls et doivent solliciter et recevoir l'aide des autres parents de la classe. Ils ne sont pas non plus des bureaux de réclamations, et en aucun cas ne peuvent se substituer au contact direct entre les parents et l'école (enseignants, secrétariat, Direction).

Au 22 février des délégué·e·s s'étaient nommé·e·s pour toutes les classes. Un listing est maintenu par le Comité et a été distribué aux délégué·e·s.

Le Comité tient à remercier chaleureusement les délégué·e·s de l'année scolaire 2020-2021 pour l'aide précieuse apportée dans la gestion des informations et le maintien du contact avec les parents pendant le confinement, et remercie d'ores et déjà les délégué·e·s de la nouvelle année scolaire pour leur engagement.

3) REUNIONS DE DELEGUE·E·S 2021-2022

Les prochaines réunions de délégué·e·s auront lieu à 19h30 le:

- Mardi 26 avril 2022 (à confirmer)
- Jeudi 09 juin 2022 (à confirmer)

Le lieu et format des réunions (présentiel, virtuel, hybride) seront confirmés à l'approche des dates.

4) FINANCEMENT DE L'ECOLE

Du fait de son appartenance au réseau d'enseignement libre (ce qui lui confère une plus grande autonomie), l'école Notre-Dame des Champs n'est que partiellement subventionnée par l'état Belge. Si les enseignants sont rémunérés directement par la FWB, c'est l'Asbl Notre-Dame des Champs qui est responsable d'une partie importante (plus de 70% d'un budget proche du million d'Euros par an) du financement des activités de l'école, de la rémunération du personnel hors enseignants (p.e. ouvriers, surveillants, personnel administratif), du fonctionnement journalier (p.e. le traiteur, les gardes, les photocopies), de la location et l'entretien des infrastructures.

L'AP apporte un support au financement de projets de l'école par le biais des:

- Activités de l'AP (APéro, uniformes, goûters) qui alimentent les comptes de l'AP
- Donations des parents qui alimentent le Fonds de Promotion

L'AP maintient aussi un Fonds Social qui permet d'aider les familles qui rencontrent des difficultés financières pour faire face aux frais scolaires. Il est sollicité à la demande de la Direction.

5) ACTIVITES DE L'AP

Activités reportées

La crise sanitaire a obligé l'annulation ou le report de plusieurs activités prévues pour l'année scolaire 2020-2021 ainsi que pour le début de l'année scolaire 2021-2022 (conférence, goûter de fin d'année scolaire, brocante 2021, APéro Tour du Monde de septembre 2022, ...)

Le passage en code jaune devrait permettre de reprendre certaines activités au sein de l'école.

-> mise à jour: en concertation avec le CoPa, un APéro Re-Tour du Monde est organisé le 7 mai en remplacement de la fête de l'école

Assemblée Générale et ROI

Grace aux efforts du Comité sortant, une Assemblée Générale de l'AP s'est tenue le jeudi 28 octobre 2021. L'AG sera désormais tenue annuellement en début d'année scolaire. Un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) a aussi été mis en place pour l'AP. La présentation et le compte-rendu de l'AG ainsi que le ROI sont disponibles sur le nouveau site web de l'AP sous l'onglet "Présentation AP" (<https://www.apndcfond.org/presentation>).

Résultats de l'Opération Shoe-Box Samaritains 2021

Pendant l'opération shoe-box menée en décembre pour l'asbl Les Samaritains **132 colis** ont été collectes ! Un très grand merci pour votre mobilisation en faveur des plus démunis !



Kits scolaires

Cette année **126 commandes** ont été passées auprès des Etablissements Frederix. Toutes les commandes ont été récupérées par les parents les jours prévus par le Comité de l'AP. Une commission équivalente à 10% des recettes de la vente des kits a été versée à l'AP.



Opération Sapins 2021

Avec l'aide de Daphné Scheppers et Pierre Servaes, le Comité a organisé une vente sapins de Noël à Notre-Dame des Champs. **60 commandes** ont été reçues et la distribution a été assurée par des parents volontaires dans une chouette ambiance. Les bénéfices de la vente ont été reversés à l'AP (c.f. photos sur la présentation de la réunion de délégués).

Action de Carême

Le Comité de l'AP travaillera avec l'équipe d'enseignant·e·s pour l'Action de Carême 2022.

-> mise à jour: pour l'Action de Carême une collecte de dons pour les victimes de la guerre en Ukraine a été organisée en 2 phases. À la suite de la première phase (9-25 mars, 417 kg d'aliments et articles de première nécessité ont été livrés au centre de dons de l'Ambassade d'Ukraine. La deuxième phase (21 mars - 01 avril) a permis de créer un stock d'aliments et articles de première nécessité pour soutenir les familles de Notre-Dame des Champs qui accueillent des réfugiés Ukrainiens à Bruxelles.

Stickers escaliers

Ce projet (installation de stickers sur les contremarches des escaliers avec des phrases motivationnelles et des citations) sera repris pour l'année scolaire 2022-2023.

Parascolaires

Par souci de simplicité, d'organisation et de transparence, le Comité de l'AP gère depuis août 2021 l'information des parascolaires via le nouveau site web de l'AP (c.f. onglet 'Parascolaires'), où des grilles avec les horaires de toutes les activités et l'information de contact des intervenants sont disponibles.

Sweat 6eme

Tout comme en 2021 le Comité gère cette année scolaire les sweats souvenir pour les 6eme, avec la mise en place d'un formulaire via le site web. La date butoir pour les commandes est le 28 février.

-> mise à jour: la date butoir a été reportée au 11 mars et 71 sweats ont été commandés et reçus. Le Comité accordera avec la Direction une date à partir de laquelle les élèves pourront porter le sweat souvenir à NDC

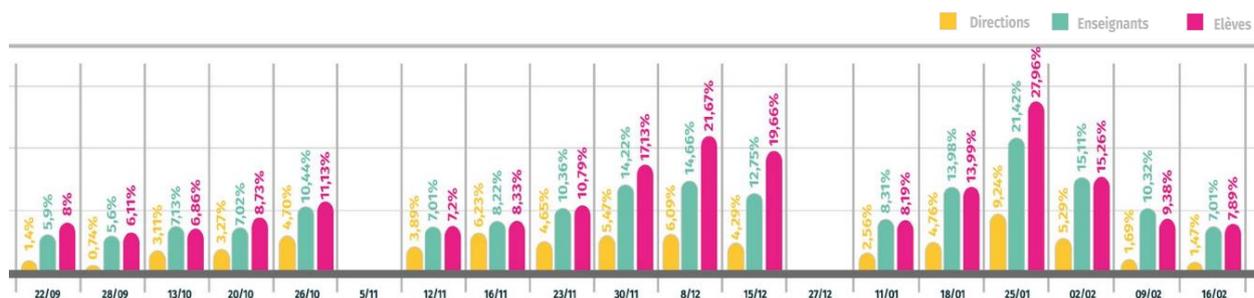
Boum 6eme

Comme les années précédentes, l'organisation de la boum des 6eme est la responsabilité des délégué·e·s de classe et des parents. Les délégué·e·s peuvent utiliser le listing partagé pour organiser un groupe de travail et chercher des idées sur l'organisation. Certains parents ont déjà participé à l'organisation de cet événement dans le passé, et auront donc déjà plein d'idées.

Le Comité peut relayer les demandes / questions vers la Direction. Une alternative est que l'un des délégué·e·s /parents soit porte-parole de l'organisation et communique directement avec la Direction. Généralement, la Direction demande qu'un membre du Comité soit présent le jour de la boum pour gérer l'ouverture et fermeture de l'école, mais la responsabilité de la préparation et gestion de l'évènement incombe aux parents organisateurs.

6) SITUATION COVID ET INTERVENTION DE LA DIRECTION

L'évolution des cas de Covid et les fermetures de classes suite aux cas positifs entre les élèves, les enseignants et les accueillantes depuis le début de l'année scolaire (c.f. statistiques d'absences communiquées par le SeGEC) ont eu un impact important sur l'organisation au sein de l'école.



Il est important de rappeler que pour chaque situation, la Direction utilise un arbre de décision, et fermer une classe n'est que le dernier recours. Malheureusement, dans certains cas, il est impossible de dispatcher les élèves dans d'autres classes car il y a un nombre maximum d'espace et de pupitres disponibles.

La gestion des classes et des absences s'est vue compliquée car les notifications de cas positifs sont souvent reçues en dernière minute, et la Direction doit aussi composer avec un manque très important de remplaçants (même temporaires) au niveau de la FWB. Pour essayer de pallier ce problème la Direction a mis à l'essai l'option de s'appuyer sur certains parents pour aider les remplaçants et les polyvalents dans une classe spécifique. Les résultats de cet essai seront évalués pour de futures décisions.

L'implication des parents dans le cas de classes fermées est primordiale au niveau du suivi des devoirs et activités ainsi qu'au relais de l'information via les Parents Délégués.

Début février (11/02) la circulaire 8469 a été communiquée, portant notamment sur le passage en **code orange** à partir du 18 février. Au niveau de l'enseignement fondamental, les conséquences principales incluent:

- L'élimination de l'obligation de port du masque pour les élèves du primaire
- Le maintien de la suspension des activités extra-muros avec nuitées (jusqu'au congé de détente)
- La présence de tiers toujours limitée au minimum nécessaire en prenant toutes les mesures de sécurité appropriées
- Les réunions en distanciel privilégiées mais possible de reprendre l'organisation de réunions et d'événements en présentiel dans le strict respect des règles applicables
- Eviter le mélange de groupes classes dans la mesure du possible
- L'utilisation des détecteurs de CO₂ pour régler la ventilation
- La permission d'utiliser le réfectoire pour les repas chauds

*-> mise à jour: suite au CodeCo du 4 mars 2022, le **code jaune** est d'application depuis le 7 mars. Ce passage du code orange au code jaune a permis de procéder à de nombreux assouplissements au sein des écoles. Une communication a été envoyée par la Direction sur base de la Circulaire 8500 du 04/03*

La Direction a expliqué que les subsides de la FWB pour l'achat de compteurs de CO₂ sont de 50€ par 15 élèves, ce qui est équivalent à une unité pour 2 classes. Avec ces subsides et les unités obtenues via Bruxelles Environnement et d'autres sources, l'école compte maintenant un total de 32 compteurs, ce qui a permis d'en placer alternativement dans les différents locaux pour que les enseignants et le personnel évaluent correctement les routines de ventilation, sans avoir à laisser un compteur toute la journée en classe. Ceci a permis d'améliorer les conditions de travail des enfants surtout les jours froids.

La Direction et le Comité tenaient aussi à exprimer leur étonnement quant à l'absence d'élèves lors de la garderie organisée le 24 décembre suite à l'annulation des classes (par la FWB) la semaine du 20 décembre. En effet, malgré des inscriptions pour le 24 (ce qui a nécessité la mobilisation du personnel d'accueil ce jour-là), **aucun inscrit ne s'est présenté** et aucune annulation n'a été communiquée.

7) DIVERS

Papier brouillon

La garderie manque de papier brouillon pour les activités des enfants. Si vous en avez à donner, faites-le parvenir à Mme Verbruggen.

CDs

La garderie entreprend un projet artistique avec les enfants. Si vous avez des vieux CDs à donner, faites-les parvenir à Mme Silvia

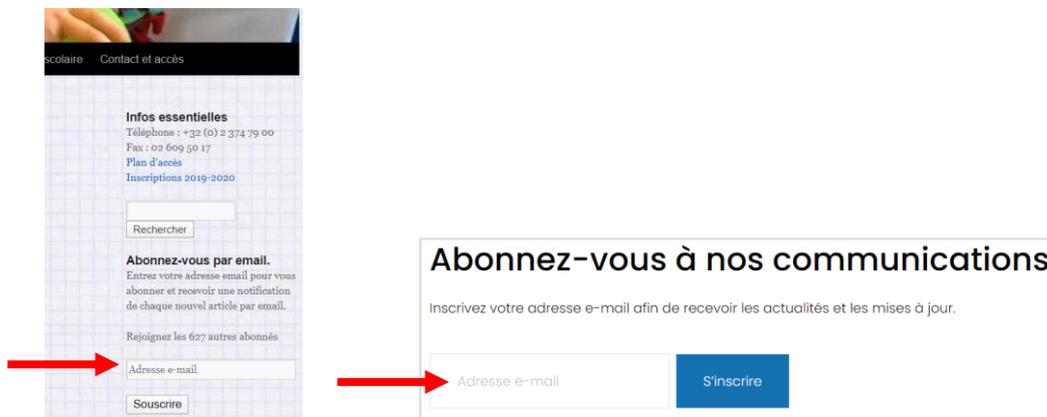
Relation avec le voisinage

Le Comité tient à rappeler aux parents que dans le cadre des relations entre l'école et son voisinage, ainsi que de l'éducation des enfants à la citoyenneté, il est important de **respecter les entrées privées (parkings) et les accès réservés aux piétons**.

Il est aussi demandé aux parents de **ne pas laisser les moteurs de leur véhicule tourner à l'arrêt** lorsqu'ils attendent leurs enfants (interdiction reprise dans l'article 8 du Code de la Route).

Inscriptions aux newsletters des sites webs

La Direction et le Comité rappellent aux parents qu'il est **important qu'ils inscrivent leur adresse email aux newsletters des sites web de l'école et de l'AP**. Ceci leur garantira de recevoir une notification dès qu'une information est postée sur le site. Les inscriptions se font via l'option "Abonnez-vous par email" sur la page principale du site web NDC et via l'option "Abonnez-vous à nos communications" sur la page principale du site web de l'AP



Communications avec l'Educatrice et le Secrétariat

Educatrice: Mme Elise Leroy occupe le rôle d'Educatrice au sein du staff de l'école depuis l'année scolaire 2021. Parmi ses responsabilités se trouvent l'encadrement des élèves, le suivi de leur bien-être, la gestion des situations conflictuelles, de la violence ou du harcèlement et l'accompagnement des enfants qui en auraient besoin. Au quotidien, elle effectue le suivi de la fréquentation scolaire en participant activement au contrôle de l'assiduité des élèves (présences en classe, vérification des absences et leur justification) et gère également les dossiers administratifs et disciplinaires des élèves.

Il est donc important de contacter Mme Leroy via le mail **educ.fondamental@e-ndc.org** (et non le Secrétariat) pour:

- Signaler les absences des enfants (pas les retards)
- Signaler des situations éventuelles de difficultés que les enfants pourraient rencontrer (conflits au sein de l'école, besoin de se confier, etc)
- Attention: n'oubliez pas de mentionner le nom, prénom et classe de votre enfant dans vos communications.

Veuillez aussi noter que le mail **a.teugels@e-ndc.org** de Mme Teugels (qui occupait le poste d'éducatrice avant Mme Leroy) ne doit plus être utilisé.

Secrétariat: Mme De Meersman s'occupe de nouveau du Secrétariat suite à son retour de congé de maternité. Pour vos communications avec le Secrétariat il est préférable d'utiliser l'adresse non-nominative **secretariat.fondprim@e-ndc.org** (et non celle de Mme de Meersman **s.demeersman@e-ndc.org**).

QUESTIONS / COMMENTAIRES / DEMANDES

1) La Direction demande aux parents de faire leur possible pour **fixer les rendez-vous médicaux de routine hors des horaires de classe.**

2) La Direction informe que des dates ont été bloquées pour les voyages scolaires des P3 P4 et P5 P6. Des réunions d'information seront organisées avec les parents.

3) Des parents déplorent qu'il soit encore impossible d'entrer dans l'école, ce qui limite les contacts entre parents et enseignants ainsi qu'entre parents, surtout pour les nouveaux parents et les classes recomposées après les changements de cycle. La Direction comprend la situation mais tient à rappeler que les décisions ont été prises en prenant en compte les spécificités de notre établissement et l'étude de risque en place. Des changements sont attendus dès que la situation le permettra.

*-> mise à jour: suite au passage en code **jaune**, de nouvelles règles d'accès à l'école ont été mises en place à partir du 19 avril (c.f. communication de la Direction du 01/04). Il est aussi de nouveau possible d'organiser (en concertation avec les titulaires de classe) des petits déjeuners de classe*

4) Des parents s'interrogent sur la remise en place des collations collectives. La Direction rappelle que ces collations ne sont pas organisées / proposées par l'école, mais sont un accord au sein de chaque classe pour que les collations soient prises en charge pour toute la classe par un parent différent à tour de rôle. L'organisation doit donc être discutée avec les titulaires, dans le respect des règles sanitaires d'application.

5) Des délégué·e·s s'interrogent sur la possibilité de la mise en place d'une plateforme/forum pour plus de communication entre les délégué·e·s et faciliter l'échange d'idées et d'information. Le Comité vérifiera si cela est possible sur le site web ou d'autres plateformes, mais souligne qu'un listing d'emails a été partagé et que la gestion d'un forum pourrait s'avérer compliquée du point de vue du temps.

6) Des délégué·e·s relaient que plusieurs parents et enfants ont indiqué que la qualité et la taille des portions des repas chauds ont diminué. Ceci a aussi été constaté par les accueillantes du repas chaud et la Direction a déjà planifié une réunion avec le traiteur.

-> mise à jour: avec l'aide du secrétariat, la Direction a constaté que plusieurs enfants assistaient aux repas chauds sans y être inscrits, ce qui explique que certains jours, les portions devaient être réduites. Un travail de mise à jour du listing et de sensibilisation des parents et enfants a été mis en place, mais il est important de rappeler aux parents que les enfants doivent impérativement être inscrits (et s'acquitter des frais) aux repas chauds pour en bénéficier.

Cordialement,
Le Comité de l'AP